### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA LE 13 AVRIL 2021

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021 à 19 h 00 par visioconférence.

# Sont présents :

M. Gilles BÉDARD Maire de Sainte-Eulalie

M. Stéphane BIRON
Réal DESCHÊNES
M. Guy DUPUIS
Mme Denise GENDRON
M. Marc-André GOSSELIN
Représentant de Ville de Nicolet
Maire de Saint-Wenceslas
Maire de Sainte-Perpétue
Mairesse de Sainte-Monique
Maire d'Aston-Jonction

M. Sylvain LAPLANTE Maire de La Visitation-de-Yamaska

M. Claude LEFEBVRE Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant

M. Mario LEFEBVRE Maire de Saint-Elphège

M. Mathieu LEMIRE
M. Laurent MARCOTTE
Mire de Saint-Zéphirin-de-Courval
Maire de Saint-Léonard-d'Aston
Mire Se par intérim de Pierreville
M. Raymond NOËL
Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX
Maire de Saint-François-du-Lac

#### Absences motivées :

M. Michaël BERGERON Maire de Paroisse de Saint-Célestin

M. Julien BOUDREAULT Maire de Grand-Saint-Esprit

Formant quorum sous la présidence de  ${\sf M}^{\sf me}$  Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M<sup>me</sup> Andrée Lavoie, adjointe à la direction, est également présents.

# ORDRE DU JOUR

### 1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

## 2. AFFAIRES COURANTES

2.1. Adoption du règlement 2021-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2014-04 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 1.1

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, préside l'assemblée spéciale et la déclare ouverte.

#### 1.2

## 2021-04-095 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 **AFFAIRES COURANTES** 

2.1

2021-04-096

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2014-04 RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT **DE PAIEMENT DE TAXES** 

CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code Municipal dernier alinéa permet à

une MRC de changer la date de la vente des immeubles à

défaut de paiement de taxes par règlement ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du règlement 2014-04, la tenue de cette vente a lieu

le 2e mercredi du mois d'avril de chaque année pour la MRC de

Nicolet-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite modifier la tenue de

la date pour le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de septembre de chaque

année;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'abroger et remplacer le règlement 2014-04

> adopté en 2014 et d'adopter un nouveau règlement afin de changer la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Nicolet-

Yamaska:

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 7 avril 2021 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et il est unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2021-02 modifiant le règlement 2014-04 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0

2021-04-097 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

> Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à dix-neuf heures cinq (19 h 05).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉFÉTE **GENEVIEVE DUBOIS** 

Signatures

SECRETAIRE-TRESORIER MICHEL CÔTÉ